

Opération de contrôle de l'alcoolémie organisée au niveau du
groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne
le dimanche 17 janvier 2010 après-midi

En 2009, les gendarmes axonais ont constaté 238 accidents (-25) faisant 41 tués (-2) et 293 blessés (-64). Les conducteurs ayant consommé de l'alcool sont à l'origine de la moitié des tués.

Depuis le début de l'année 2010, 2 personnes ont déjà perdu la vie dans des accidents de la circulation sur les routes de notre département. Une des deux victimes avait consommé de l'alcool.

C'est dans ce cadre qu'une opération de contrôle coordonné de l'alcoolémie était organisée au niveau du groupement de gendarmerie départementale de l'Aisne le dimanche 17 janvier 2010 après-midi.

75 gendarmes de l'ensemble des unités du département étaient engagés sur le dispositif. Plus de 700 dépistages de l'alcoolémie ont été effectués, 18 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique ont été constatées, notamment dans les secteurs de LAON, CHAUNY, HIRSON, LESDINS, RIBEMONT et CHATEAU-THIERRY. Une infraction pour conduite sous l'emprise de produits stupéfiants a été constatée dans le secteur de CHATEAU-THIERRY. 36 autres infractions au code de la route ont été constatées dont une vitesse de 191 km/h pour 110 sur la RN2 à hauteur de la commune de URCEL. Le permis de conduire du conducteur, un Rémois, a immédiatement été retenu et son véhicule immobilisé.

En fonction de leur taux d'alcoolémie, les conducteurs encourent jusqu'à 2 ans de prison, 4500 euros d'amende, une suspension de 3 ans de leur permis de conduire ainsi que la confiscation du véhicule s'il s'agit de récidivistes. En cas d'accident de la circulation avec des conséquences corporelles pour un tiers, ils encourent jusqu'à 7 ans de prison, 100 000 euros d'amende, 10 ans d'annulation du permis ainsi que la confiscation de leur véhicule. Ces peines ne tiennent pas compte des éventuels dommages et intérêts à verser aux victimes.

En 2009, les gendarmes axonais ont procédé à plus de 95 000 dépistages de l'alcoolémie. Ils ont constaté 1814 infractions pour conduite sous l'empire d'un état alcoolique et retenu immédiatement sur le terrain près de 900 permis de conduire.

La proportion des accidents mortels dus à l'alcool est presque de deux fois plus importante dans l'Aisne qu'au niveau national. En matière de sécurité routière, la lutte contre l'alcool au volant reste donc la priorité de la gendarmerie dans le département.

Capitaine JOUGLAR
Commandant l'EDSR02

Plus d'informations sur la sécurité routière dans l'Aisne sur le site internet de l'association départementale de sécurité routière de l'Aisne : www.adsr02.fr